Montpellier, le 18 avril 2018

Délibéré du Tribunal administratif :

Le référé « suspension examens » est rejeté

Suite au délibéré du Tribunal administratif, Patrick Gilli, Président de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 s'est adressé à la communauté :

La décision du tribunal administratif de Montpellier relative au référé suspension des examens rendue ce jour a rejeté la demande des requérants, Solidaires étudiant-e-s et Sud Education. Cette décision conforte la stratégie que la présidence et les composantes ont mise en place, à savoir la tenue des examens à distance, faute de pouvoir les assurer sur le campus. Les dispositions prises en situation d'urgence sont reconnues comme conformes à l'intérêt du service public.

Nous nous réjouissons que les efforts exceptionnels déployés par l'ensemble de notre communauté étudiants, enseignants, personnel administratif, technique et de bibliothèque, pour assurer la continuité du service public et préserver l'avenir de nos 20 000 étudiants n'aient pas été réduits à néant du fait de l'action introduite par deux syndicats.

Quelques épreuves doivent encore se dérouler dans les jours qui viennent. Nous remercions très chaleureusement l'ensemble de la communauté pour son engagement constant.

Contact presse
Bénédicte Pailleux
Directrice de la communication
04 67 14 22 74 / 06 12 36 33 78
benedicte.pailleux@univ-montp3.fr